



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 116-01-2005(22-2) **ACCORDANT UNE RÉMUNÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Veillez prendre avis que le 5 avril 2022 lors de la tenue d'une séance ordinaire, le conseil de la Municipalité de Frelighsburg a présenté le projet de règlement 116-01-2005(22-2) accordant une rémunération aux membres du conseil municipal;

Le projet de règlement vient modifier la rémunération actuelle du maire et des conseillers municipaux quant à la charge additionnelle de travail que constituent les comités consultatifs;

- De couvrir l'exercice financier de l'année 2022;
- De rétroagir au 1er janvier 2022;

	Rémunération actuelle 2022	Allocation de dépenses actuelles 2022	Allocation de dépenses prévues 2022
Maire	11 792,19 \$	5 896,22 \$	6 796,22 \$
Conseil municipal	3 930,90 \$	1 965,32 \$	2 265,32 \$

Soyez avisé que le projet de règlement 116-2005(22-2) sera présenté pour adoption du conseil municipal, lors de la tenue de la séance ordinaire publique en présence et virtuelle du lundi 2 mai 2022 à 19h, à l'Hôtel de Ville, situé au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg;

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

DONNÉ À FRELIGHSBURG CE VINGT-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX

Anne Pouleur
Greffière et
Secrétaire-trésorière adjointe